

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un

Le quinze décembre, à 20 h

le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre ,

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Emmanuelle CHEVROTON, Nicolas DESCHAMPS, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY

Étaient absents excusés : Antoine BILLOD LAILLET, Gaëlle CELLIER (proc. à S. Faivre), Jean-Michel ROY (proc. à M. Jacquot), Claude SIMON

Secrétaire de séance : Samia BENMESSAOUDA

➤ **Approbation du compte rendu du 25 novembre 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre est approuvé à l'unanimité des présents à la séance du 25 novembre 2021

➤ **Groupement de commande éclairage public**

S. Faivre rappelle que le conseil municipal a décidé l'extinction de l'éclairage public dès la mi-janvier sur le créneau minuit - cinq heures du matin. Cette action est mise en place pour permettre des économies d'énergie et la diminution de la pollution lumineuse.

Un bilan énergétique réalisé en 2018 par la SYDED, avait abouti aux conclusions suivantes :

- 24 points lumineux sont estimés vétustes
- 154 points lumineux dans un état moyen.

La communauté de communes Loue Lison propose aux communes de son territoire d'adhérer à un groupement de commandes afin de rénover leurs installations d'éclairage public en bénéficiant de financements du SYDED et des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Après discussion, le conseil municipal,

- Approuve, à l'unanimité des membres, le recours au groupement de commandes pour rénover le parc d'éclairage public des communes participantes, membres de la CCLL ;
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- Autorise le maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune
- S'engage avec 11 voix pour, 2 abstentions, sur 188 points lumineux
- S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

➤ **3^{ème} agent recenseur, rémunération proportionnelle**

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Le conseil municipal avait décidé le recrutement d'un coordonnateur et de 2 agents recenseurs en juin.

Suite au nouveau découpage de la commune en 3 districts effectué par le coordonnateur et l'INSEE, il convient de recruter 3 agents recenseurs.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Autorise le maire et le 4^{ème} adjoint à recruter 3 agents recenseurs
- Décide de la rémunération comme suit :
District 6 : 209 logements x 4 € soit une rémunération brute de 950 €
District 7 : 209 logements x 4 € soit une rémunération brute de 950 €
District 8 : 182 logements x 4 € soit une rémunération brute de 839 €

La rémunération du coordonnateur restant à 1400 € net
- Autorise Mme le maire à signer tout document nécessaire

➤ **Effectifs 2022**

S. Faivre rappelle qu'un agent technique actuellement en poste est titularisé à compter du 1^{er} décembre 2021 et un départ en retraite sera effectif à compter du mois d'avril 2022.

Concernant le secrétariat de mairie :

- une secrétaire est mise à disposition de l'espace France Services à raison de 40 % de son temps plein
- la seconde secrétaire sera mis à disposition du syndicat intercommunal du pays de Quingey à raison de 6 heures hebdomadaires pour pallier l'absence de la secrétaire en place et permettre la continuité de services.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif pour 9 heures hebdomadaires, sur 3 matinées afin conforter le secrétariat de mairie.

Il est également proposé d'augmenter de 1.5 heures de temps de travail supplémentaire par semaine la personne réalisant avec 2.5 heures l'entretien des locaux de l'Espace France Services.

Cette nouvelle organisation permettra l'entretien des locaux de l'ancienne bibliothèque, actuellement utilisés par le Relais Assistantes Maternelles ainsi que les cellules médicales. Ce coût sera intégré dans les charges locatives.

Lors du conseil municipal en date du 22-10-2021, les élus avaient validé l'emploi d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans, financé à hauteur de 50 000 € par l'Etat pour ces 2 années et à mettre partiellement à disposition de l'Espace France Services et de l'Association TRI.

Conformément à la réglementation en vigueur, une collectivité ne peut mettre à disposition d'une association un agent non titulaire. Le conseiller numérique étant recruté sur un emploi non permanent, celui-ci ne pourra donc pas être mise à disposition de l'association TRI.

En conséquence, la délibération 20-10-2021-008 devra être modifiée.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte la création du poste de conseiller numérique sans prise en charge du reste à charge de la commune
- Valide la création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent à 35 heures hebdomadaires, en CDD de 2 ans
- Accepte qu'il exerce une partie de ses fonctions au sein de l'association et de l'espace France Services, au nom de la commune et sous l'autorité du maire sans mise à disposition
- valide la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe permanent à 9 heures hebdomadaires
- valide l'augmentation du temps de travail de l'agent technique de 1.5 h hebdomadaire soit un total d'heures hebdomadaires de 4 h.
- valide le nouveau tableau des effectifs :

Filière / cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	TC/TNC *	T/NT **
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	2	TC	T
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	1	TNC	T
Adjoint administratif	C	1	TC	NT
Adjoint technique	C	3	2 TC 1 TNC	T
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	TNC	T
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	T

* TC : Temps Complet

* TNC : Temps non complet

** T : Titulaire

** NT : non titulaire

➤ **Marchés gendarmerie**

Suite à l'ouverture des plis en novembre, il a été décidé de procéder à des négociations et à une nouvelle consultation pour les lots infructueux.

Le total des travaux est donc de 1 141 550.35 € HT

Coût total de l'opération, compris travaux, études et maîtrise : 1 491 005.22 € TTC, le montant des subventions attendues est de 1 109 359.55 € soit un autofinancement de 381 645.67 € TTC.

Sans prise en compte des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui sont en cours de demande.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, dans le cadre des MAPA, pour la réhabilitation de la gendarmerie et suite à l'examen des offres ;

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Nombre d'entr. ayant répondu à l'offre	Entreprise retenue	Montant € HT
1	Désamiantage, déplombage	4	D3 Sarl	25 000
2	Terrassement VRD	6	TP Mourot	83 312.60
3	Démolition, gros oeuvre	4	Frenot Ramboz	81 372.74
4	Charpente, couverture	1	SN Puget	54 844.76
5	Facades ITE	1	Bonglet	165 912.68
6	Menuiseries extérieures Bois aluminium	3	Malenfer	113 638.00
7	Metallerie	1	Fenêtres du Doubs	52 002.92
8	Menuiseries intérieures Bois	3	Malenfer	41 381.00
9	Cloisons, peinture, isolations	3	Bonglet (Valentin)	160 693.10
10	Chape, sols souples	3	LPM Perrin Mazier	38 316.50
11	Plomberie, sanitaire	2	Molin	54 834.08
12	Electricité, courants faibles	2	SAS Marie	124 157.10
13	Chauffage, ventilation	2	Molin	144 434.87
14	Test Etanchéité à l'air	1	CELAP	1 650.00

- Autorise Mme le maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux

➤ Informations diverses

- Fermes des routes : un courrier de demande de mise en conformité suite à une construction sans autorisation a été transmis
- PVD : le recrutement du chargé de mission est toujours en cours
- Convention SIPQ : une convention a été signée avec le SIPQ pour la mise à disposition des agents communaux pour effectuer la traversée le matin et le soir vers l'école
- DM : suite au dernier conseil municipal, la décision modificative du budget pour l'augmentation des charges de personnels est finalement de + 2 300 €
- Le panneau écran LED double face sera installé à proximité de l'emplacement du sapin de Noël, afin d'avoir la proximité des réseaux.
- Centre de vaccination : une prolongation d'ouverture jusqu'à fin mars, nous enregistrons depuis 15 jours une augmentation de la fréquentation (environ 400 / semaine). Le centre de vaccination de Quingey n'a pas été retenu pour les vaccinations des enfants de 5 à 11 ans. Les centres retenus sont Besançon Micropolis, Pontarlier, Montbéliard et dès janvier Morteau et Baume les Dames.

➤ Questions diverses

Chantal Maraux : demande de compte rendu congrès des maires

Sarah Faivre : stands visités : Trigano, mobilier urbain et de sport en extérieur, barbecue communal électrique, EDF, Saur, Ministère de la transition écologique ou des produits innovants pour empêcher l'eau de rentrer en cas d'inondations que la commune va sûrement commander et tester.

Rencontre avec les parlementaires, au Sénat pour deux élus, invitation à l'Élysée pour le maire. Congrès très intéressant.

Fin de séance : 23 : 45